

**DECEMBRE 2020**



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU CABINET

GESTION DES RISQUES

ACTIVITÉ

RESSOURCES HUMAINES

INTRODUCTION

Ce rapport de transparence est établi en application des dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et de l'article R. 823-21 du Code de commerce.

Cet article précise notamment que les commissaires aux comptes, désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne, publient sur leur site Internet dans les quatre mois de la clôture de l'exercice un rapport de transparence.

Le cabinet ACCIOR publie son rapport annuel de transparence au 31 décembre 2020 afin de présenter l'ensemble des informations requises par la réglementation, ainsi que les valeurs et procédures du cabinet.

En tant que tiers de confiance, ces valeurs sont pour nous un gage de qualité vis-à-vis de nos clients et sont mises en œuvre par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs au sein de notre cabinet.



PRÉSENTATION

LE CABINET

Le cabinet ACCIOR a été créé en 2015 par le rapprochement des cabinets CHARRIER BILLON, ACCESS AUDIT et Bernard MARTINEAU, puis en 2020, avec le rapprochement du cabinet A.R.C.



10 ASSOCIÉS

Olivier CHARRIER

Jean-Yves BILLON

Florent DAUXAIS

Claire COURTIN

Valérie ANDRÉ

François CAILLAUD

Raoul DAUGER

Sébastien CAILLAUD

Jérôme BOUTOLLEAU

Anne HERMOUET

La répartition des âges des associés de 39 à 65 ans permet d'assurer l'indépendance du Cabinet de façon pérenne.

ACTIVITÉS ORIENTÉES VERS DES MISSIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, notamment dans le domaine de l'audit et du conseil.

UNE ÉQUIPE DE PRÈS DE 110 PERSONNES :

10 associés, Experts Comptables et Commissaires aux Comptes, 6 experts-comptables diplômés et 94 collaborateurs dont 12 responsables de mission et une équipe de 17 collaboratrices dédiée au conseil en matière sociale et à l'établissement de bulletins de salaire.

UNE FORTE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE INFORMATIQUE

Le cabinet développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés (AUDITSOFT).

IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE RÉGIONALE ET PARISIENNE

Le cabinet ACCIOR est implanté sur 2 sites aux Sables d'Olonne et à La Roche Sur Yon.

Nos interventions s'étendent à l'ensemble des départements des régions Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne et Région Parisienne.

Au travers des différentes missions réalisées, le cabinet a une bonne connaissance des activités locales et régionales en particulier auprès des moyennes organisations.



Notre activité de Commissaires aux Comptes s'exerce au travers des sociétés :

- **ACCIOR CONSULTANTS**
SARL au capital de 1 672 500 €
- **ACCIOR ARC**
SAS au capital de 40 000€
- **ACCIOR LA ROCHE SUR YON**
SAS au capital de 48 000 €

Le cabinet ACCIOR ne fait partie d'aucun réseau de professionnels exerçant des activités similaires ou complémentaires en matière de droit ou de conseils. En revanche, le cabinet est membre du groupement AUDECIA.

LE GROUPEMENT

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE D'AUDECIA

Notre cabinet ACCIOR est membre indépendant du groupement AUDECIA, association composée de 250 experts comptables et commissaires aux comptes, membres adhérents, répartis sur toute la France.

Les cabinets membres d'AUDECIA conjuguent les avantages d'une structure solidement implantée dans sa région et l'efficacité d'un groupement d'envergure nationale.

Ces entités sont inscrites à l'Ordre des Experts-Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes. Elles sont toutes indépendantes et exercent leurs missions dans le respect des règles déontologiques des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes.

Le groupement AUDECIA apporte aux cabinets toutes les réponses dans la gestion quotidienne de la comptabilité, l'audit, le social, le droit des sociétés, et le conseil en management et organisation.

www.audecia.com



30
années
d'expérience



130
villes en
France



160
millions d'€
de C.A.



2 000
collaborateurs
dans le réseau



40 000
clients
représentés

DESCRIPTION DU GROUPEMENT D'AUDECIA

Le groupement AUDECIA est une association qui a pour organes de gouvernance un Conseil d'Administration composé de 15 membres, tous associés des entités du réseau, et un Bureau de 4 membres.

Le président du Conseil d'Administration est Jean-Christophe PIERRES.

L'animation est assurée par un permanent (Lionel PEREIRA, délégué général d'AUDECIA) et par des commissions spécialisées, notamment une commission audit. Celle-ci assure une veille technique, répond aux questions soulevées par le groupement et constitue un lieu d'échange.

Les associés du cabinet interviennent dans différents groupes de travail.

Plus généralement, l'association AUDECIA est dotée d'une structure d'animation chargée :

- de s'assurer du respect des règles déontologiques par les cabinets membres,
- de vérifier l'absence de conflits d'intérêt,



GOVERNANCE DU CABINET

La gouvernance du cabinet ACCIOR & ASSOCIES est assurée par Olivier CHARRIER, président, et par le comité directeur rassemblant l'ensemble des 10 associés.

La société ACCIOR & ASSOCIES détient l'ensemble des filiales du groupe ACCIOR, à savoir : ACCIOR LES SABLES D'OLONNE, ACCIOR LA ROCHE SUR YON, ACCIOR CONSULTANTS et ACCIOR A.R.C.

Les sociétés sont détenues directement et/ou indirectement à plus de 75% par 10 associés signataires, tous inscrits en tant que Commissaires aux Comptes ou Experts-comptables.

ENTITÉS JURIDIQUES	FORMES JURIDIQUES	ADRESSES	DÉTENTION DU CAPITAL	CAPITAL SOCIAL	GOVERNANCE
ACCIOR & ASSOCIÉS	SAS	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	N/A	6 583 400 €	Président : Olivier CHARRIER
ACCIOR LES SABLES D'OLONNE	SA à conseil d'administration	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	212 320 €	PDG : Olivier CHARRIER Administrateurs : Jean-Yves BILLON et Florent DAUXAIS
ACCIOR LA ROCHE SUR YON	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	99%	48 000 €	Président : Olivier CHARRIER
ACCIOR Consultants	SARL	39, rue Denis Papin 85118 Les Sables d'Olonne	98%	1 672 500 €	Co-gérance : Olivier CHARRIER, Jean-Yves BILLON, Florent DAUXAIS et Anne HERMOUET
ACCIOR A.R.C.	SAS	53 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche-Sur-Yon	100%	40 000 €	Président Sébastien CAILLAUD

GESTION DES RISQUES

INDÉPENDANCE ET ÉTHIQUE

Une charte d'indépendance et déontologique a été mise en place au sein du cabinet. Elle prévoit de recueillir annuellement, de la part des associés comme de l'ensemble de l'équipe audit, une déclaration formelle d'indépendance écrite dans laquelle le personnel affirme respecter les règles d'indépendance.

La Direction valide la rotation des signataires sur les Entités d'Intérêt Public (EIP).

Lors d'une intervention sur un nouveau dossier, renseignement est pris sur les mandats de Commissaires aux Comptes et d'Experts-Comptables, tant sur ce dossier que ses filiales, afin de s'assurer de l'absence de conflits d'intérêt.

L'acceptation des missions est formalisée dans un document signé par les associés.

La Direction Générale du cabinet ACCIOR confirme que ces règles d'indépendance ont été mises en place sur l'ensemble des missions de commissariat aux comptes réalisées.

Le cabinet ACCIOR, les commissaires aux comptes et les collaborateurs sont soumis aux règles définies dans le Code de Déontologie tel qu'approuvé par le décret n° 2020-292 du 21 mars 2020. Ce code énonce un certain nombre de principes fondamentaux de comportement auxquels ils convient que chaque membre du cabinet se soumettre à savoir :

- intégrité,
- impartialité,
- indépendance et prévention des conflits d'intérêts
- esprit critique
- compétence professionnelle,
- confraternité,
- secret professionnel et discrétion.

L'ensemble des associés signataires est responsable de l'application des procédures participant au respect de ces principes.

DÉMARCHE RSE

Le cabinet ACCIOR est conscient de son empreinte sociale, sociétale et environnementale, c'est pourquoi nous intégrons la RSE dans nos décisions stratégiques et nous cherchons à construire un équilibre

économiquement viable avec l'aide des parties prenantes, notamment les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les fournisseurs et les acteurs du territoire.



ACCEPTATION ET MAINTIEN DE LA MISSION

Le cabinet ACCIOR met en œuvre des règles et des procédures associées pour l'acceptation et le maintien des mandats de commissariat aux comptes et pour les interventions conventionnelles, permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que préalablement à la décision d'acceptation ou de maintien d'un mandat, le cabinet s'assure :

- qu'il a pris en considération «l'intégrité» de l'entité contrôlée et qu'il n'a pas d'informations qui le conduiraient à douter de celle-ci,
- qu'il possède les ressources (internes ou externes) nécessaires et suffisantes pour réaliser la mission,
- qu'il respecte les règles déontologiques.

Lorsque des problèmes sont identifiés, le cabinet formalise dans le dossier les raisons pour lesquelles il a décidé d'accepter ou de poursuivre la mission.

L'associé responsable de la mission s'assure que les procédures relatives à l'acceptation et au maintien des missions ont été respectées sur le dossier concerné et que les décisions prises sont pertinentes et documentées.

La décision relative à l'acceptation et au maintien de la mission prend en compte les critères suivants :

- l'intégrité des actionnaires principaux, des dirigeants et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise,
- la compétence et la disponibilité de l'équipe d'audit,
- les règles déontologiques.

La décision d'acceptation de la mission est formalisée à travers un questionnaire établi ou supervisé par le responsable du dossier et obligatoirement visé par l'associé signataire.



CONTRÔLE QUALITÉ

La démarche qualité est une composante essentielle de notre mode d'exercice professionnel.

Elle s'impose :

- d'une part, au travers des normes et des codes de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes et d'Expert-comptable,
- et d'autre part, par notre position délibérée de mettre la qualité au cœur de nos métiers.

Le cabinet met en place des règles et des procédures associées, destinées à obtenir l'assurance raisonnable que les règles et les procédures de son système qualité sont adaptées, fonctionnent efficacement et sont respectées. Elles prévoient un suivi permanent de leur application au sein du cabinet et une évaluation de leur efficacité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés. La supervision du système qualité est placée sous la responsabilité de Jean-Yves BILLON et de Sébastien CAILLAUD.

La supervision du système qualité est basée sur :

- le principe de l'autocontrôle de chaque intervenant sur son travail,
- la supervision hiérarchique des dossiers, l'associé signataire devant porter une appréciation sur la qualité du dossier et le respect des procédures édictées par le cabinet.

Le contrôle du système qualité doit permettre l'amélioration des procédures en place. Notre système interne d'assurance et de contrôle de la qualité est formalisé dans notre manuel de procédures internes qui inclut des politiques et procédures dans les principaux domaines suivants :

- indépendance ;
- normes et méthodologie d'audit ;
- acceptation et maintien des missions ;
- lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme ;
- planification et supervision des missions ;
- documentation des travaux ;
- confidentialité.



Les exigences de notre métier nous conduisent à recruter des collaborateurs jeunes et de qualité dans le cadre d'une relation qui s'inscrit dans la durée.

Le cabinet ACCIOR a mis en place une commission audit, dont la mission est la suivante :

- veille technique et communication auprès des équipes ;
- organisation des ressources ;
- suivi de l'outil AUDITSOFT et de son application par les équipes ;
- orientation des plans d'action (intervention, formation...) ;
- contrôle interne des dossiers d'audit du cabinet (contrôle par sondage).

La commission audit s'assure de la qualité des dossiers du cabinet ACCIOR. Cette commission est composée de 2 associés (Jean-Yves BILLON et Jérôme BOUTOLLEAU) et de 4 experts-comptables salariés.

La Direction Générale du cabinet ACCIOR confirme avoir organisé un système interne de contrôle de qualité destiné à lui fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires et de qualité des rapports émis.

REVUE INDÉPENDANTE

La revue indépendante a pour objectif de garantir la qualité de notre intervention, tout au long des phases clés de la mission et avant l'émission des rapports. Elle permet de bénéficier d'un regard professionnel extérieur à la mission et ainsi d'ajuster notre intervention en cas de besoin.

La revue indépendante est effectuée sur les dossiers sélectionnés lors de la « revue annuelle qualité », d'une part en fonction de la notion de risque et d'autre part selon les décisions internes au cabinet.

La procédure de revue indépendante est mise en œuvre :

- sur les dossiers de sociétés faisant appel public à l'épargne (société mère cotée et principales filiales),
- sur les dossiers EIP (entités d'intérêt public),
- sur tout autre dossier sélectionné par le dirigeant du cabinet (à titre d'exemple, risques particuliers identifiés, entités de taille conséquente, spécificités sectorielles...).

La revue indépendante a pour objectifs :

- la vérification du respect formel des différentes phases de la mission d'audit,
- la vérification de la qualité de la supervision du signataire,
- la vérification de la pertinence de l'opinion d'audit proposée et de sa cohérence avec l'ensemble des éléments du dossier.

La revue indépendante est assurée par l'un des associés Commissaire aux Comptes du cabinet, indépendant de l'équipe d'audit, préalablement à la date d'émission du rapport exprimant l'opinion du ou des Commissaire aux Comptes signataires.

RESPECT DES OBLIGATIONS CONCERNANT LA NEP 9605

La procédure en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des associés du cabinet. Les responsables des procédures de contrôle interne TRACFIN au sein du cabinet ACCIOR sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes d'évaluation et de gestion des risques ainsi que des procédures correspondantes.

Les responsables s'assurent de la mise à jour régulière de la classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et du suivi de la formation des collaborateurs à la législation applicable à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ils sont également chargés de diffuser au sein du cabinet les informations utiles émanant de TRACFIN et du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le cabinet ACCIOR a élaboré une classification des risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mandats détenus, en fonction des caractéristiques des entités.

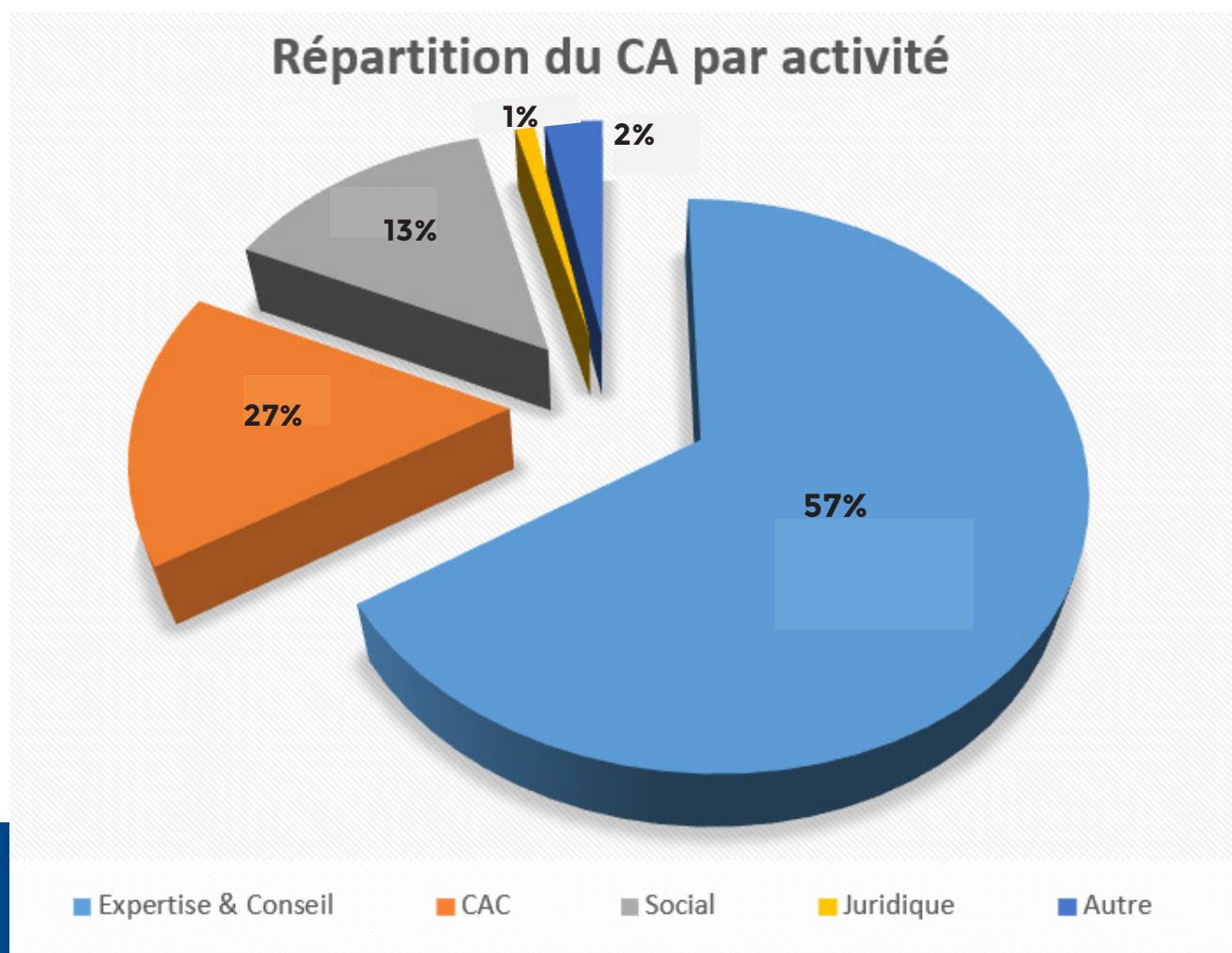


ACTIVITÉ

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du cabinet ACCIOR, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ressort à 10 M€ dont 2,7 M€ au titre des travaux de commissariat aux comptes. La décomposition du chiffre d'affaires du cabinet ACCIOR se présente de la manière suivante (clôture des comptes au 30 septembre de chaque année) :

L'activité d'audit légal représente 27 % du montant total des honoraires de notre cabinet. Cette activité est réalisée au sein des sociétés ACCIOR CONSULTANTS, ACCIOR A.R.C. et ACCIOR LA ROCHE SUR YON.



UNE STRUCTURE FINANCIÈRE DE CHIFFRE D'AFFAIRES SANS DÉPENDANCE À UN CLIENT

Le niveau de rentabilité de notre structure est un élément déterminant de son indépendance.

Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique. Lors de l'acceptation d'un nouveau client d'audit, nous veillons à ce que ce nouveau chiffre d'affaires ne mette pas le cabinet ACCIOR en situation de dépendance financière.

LISTE DES CLIENTS APE

Notre cabinet, à travers ACCIOR A.R.C., effectue des missions de contrôle légal dans des entités faisant appel public à l'épargne, à savoir :

- **BENETEAU SA**

Les Embruns - 16 rue de la Mer
85803 SAINT GILLES CROIX DE VIE
Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment B.

- **LACROIX SA**

8 Impasse du Bourrelrier
44800 SAINT-HERBLAIN
Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment C.

- **TIPIAK SA**

1 Rue du Chêne Lassé
44806 SAINT HERBLAIN Cedex
Place de cotation :
Euronext Paris – Eurolist compartiment C.



RESSOURCES HUMAINES

L'ÉQUIPE

Notre équipe est composée de 110 professionnels répartis comme suit :

- 10 commissaires aux comptes et experts-comptables
- 6 experts comptables
- 17 responsables de mission
- 67 collaborateurs dont 1 mémorialiste
- 10 administratifs

Notre équipe audit est composée de 32 professionnels répartis comme suit :

- 9 Commissaires aux Comptes
- 4 experts comptables diplômés
- 9 chefs de mission
- 10 collaborateurs

LES ASSOCIÉS

Notre cabinet comporte 10 associés dont 5 ayant le statut social de travailleurs non-salariés.

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs collectifs.

LA FORMATION CONTINUE

Notre cabinet établit annuellement son plan de formation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des associés, aux collaborateurs et au personnel administratif. La Direction s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet. Le plan de formation annuel est déterminé notamment par les besoins individuels identifiés, l'évolution des missions du cabinet ou des diligences à mettre en œuvre

Une veille documentaire est mise en place par la commission d'audit concernant les diverses publications de la CNCC ainsi que les documentations techniques de la profession. Les Commissaires aux Comptes font, si nécessaire, une communication aux collaborateurs lorsqu'ils le jugent utile pour la qualité de leur formation ainsi que la qualité des missions qui en découle.

Le cabinet organise et/ou participe régulièrement des réunions d'information afin de suivre l'actualité professionnelle et technique.

Les formations sont principalement suivies auprès d'organismes reconnus dans nos professions (CNCC, CEECCARA, CRCC, IFEC, etc.). Certaines d'entre elles sont effectuées au travers du groupement AUDECIA.

Sur la base de ces éléments, la Direction Générale atteste que les associés ont respecté les obligations de formation prévues par les textes réglementaires.

Les Sables d'Olonne et La Roche Sur Yon, le 31 décembre 2020

Olivier CHARRIER

Jean-Yves BILLON

Florent DAUXAIS

Claire COURTIN

Valérie ANDRE

François CAILLAUD

Raoul DAUGER

Sébastien CAILLAUD

Jérôme BOUTOLLEAU

Anne HERMOUET

